La réduction de l'espace dévolu à la société civile et aux défenseur·es des droits humains en Europe

La FIDH, réunie lors de son 42eme Congrès à Bogotá, Colombie :

Réaffirmant son engagement de longue date en faveur de la défense et de la promotion des droits humains, des principes démocratiques et de l'état de droit, ainsi que de la protection et du renforcement des organisations de la société civile (OSC) et des défenseur·es des droits humains à travers le monde afin qu'ils puissent agir en faveur du changement face aux défis actuels ;

Rappelant le rôle essentiel de la société civile dans le respect des normes universelles en matière de droits humains, assurant pour toutes et tous un accès effectif à ces droits et dans la garantie d'un contrôle démocratique et de la responsabilité de l'action publique ;

Alertée par une tendance croissante au recul de la démocratie et au rétrécissement de l'espace civique dans toute l'Europe, marquée par des tentatives visant à porter atteinte à l'état de droit, à affaiblir les institutions indépendantes et les contrepoids démocratiques, et à restreindre les droits humains et les libertés fondamentales, y compris les droits à la liberté d'association, de réunion pacifique, d'expression et le droit de défendre les droits humains ;

Profondément préoccupée par :

- L'adoption de lois et de politiques qui restreignent indûment la capacité des OSC et des défenseur·es des droits humains à exercer leurs activités et qui les criminalisent ;
- Le recours croissant au harcèlement administratif et judiciaire, y compris les poursuites stratégiques visant à entraver la participation publique (SLAPP), pour cibler les acteur·rices de la société civile et entraver leur travail ;
- Le recours disproportionné à la force dans le maintien de l'ordre lors de rassemblements pacifiques, associé à l'absence généralisée d'enquêtes et de poursuites rapides, approfondies, efficaces et indépendantes sur les abus commis par les forces de l'ordre, ce qui favorise l'impunité ;
- Les discours hostiles et les campagnes de dénigrement, y compris de la part de responsables publics, visant à délégitimer et à stigmatiser la société civile et les défenseur·es des droits humains ;
- La diminution significative du financement public de la société civile, qui nuit à la capacité d'action de cette dernière et menace sa viabilité organisationnelle ;
- Les restrictions croissantes au droit à la participation publique, qui limitent la capacité de la société civile à accéder aux processus décisionnels et à y contribuer ;
- L'incapacité à garantir un environnement sûr et propice aux OSC et aux défenseur·es des droits humains, qui sont confrontés à des menaces et à des attaques croissantes de la part d'acteur·rices étatiques et non étatiques ;

Soulignant que ces tendances visent principalement et touchent de manière disproportionnée les acteur·rices de la société civile et les défenseur·es des droits humains qui œuvrent en faveur de l'état de droit, de la démocratie et des droits humains, en particulier les droits des migrant·es, des demandeurs d'asile et des réfugié·es, les droits environnementaux, les droits des minorités, la lutte contre la corruption et l'égalité des genres ;

Encore plus alarmée par le nombre croissant d'acteur·rices qui, sous le couvert de la promotion des droits humains, œuvrent activement à saper l'universalité des droits humains et le cadre de protection internationale, et qui ne doivent pas être reconnu·es comme des acteur·rices légitimes de la société civile ;

Préoccupée par l'érosion systématique et généralisée des contrôles et contrepoids démocratiques, en particulier l'indépendance judiciaire, dans toute l'Europe, et par ses conséquences pour la protection des droits humains et l'espace civique ;

Notant que ces évolutions se produisent tant dans les démocraties nouvelles que dans celles établies de longue date, sapant ainsi l'universalité des droits humains et la crédibilité des institutions européennes, telles que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, dans la promotion des droits humains tant à l'intérieur de l'Europe qu'à l'international ;

Soulignant que les États, en vertu du droit international, ont à la fois l'obligation négative de s'abstenir d'interférer avec la société civile et l'obligation positive de protéger et de garantir un environnement sûr et propice aux OSC et aux défenseur·es des droits humains ;

Reconnaissant la nécessité d'une réponse coordonnée qui renforce la résilience de la société civile et tienne les États responsables du non-respect de leurs obligations régionales et internationales en matière de droits humains ;

Rappelant le rôle essentiel joué par les acteur·rices de la société civile aux niveaux national, régional et international pour dénoncer et combattre ces tendances régressives et pour continuer de défendre les droits humains pour toutes et tous, malgré l'intensification des menaces ;

Soulignant qu'il est urgent que l'Union européenne reconnaisse publiquement le rôle essentiel de la société civile dans la défense des valeurs fondamentales de l'Union, telles que consacrées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'elle élabore un cadre politique ambitieux et complet pour protéger et soutenir la société civile et les défenseur·es des droits humains au sein de l'Union européenne et garantir leur participation effective à la prise de décision. **Soulignant** la nécessité pour l'Union européenne d'assurer la cohérence entre son action interne et son action externe et de se conformer à ses engagements extérieurs dans ce domaine ;

Saluant l'engagement pris par la Commission européenne de présenter une stratégie pour la société civile, comme annoncé dans ses Orientations politiques pour la période 2024-2029 et réaffirmé dans la lettre de mission adressée au Commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit et dans son Programme de travail pour 2025, afin de contrer ces tendances et de renforcer la résilience de la société civile grâce à un engagement, une protection et un soutien renouvelés ;

Fermement convaincue que la solidarité, la visibilité et le soutien internationaux, y compris par le biais du financement, sont essentiels pour renforcer le rôle et la légitimité de la société civile et lutter contre les atteintes à l'espace civique ;

[OU] **Fermement convaincue** que ce n'est qu'en s'unissant et en établissant des partenariats entre les secteurs et au-delà des frontières que la société civile pourra résister aux attaques et renforcer sa résilience, et que l'autonomisation des acteurs locaux grâce à la solidarité internationale, à un soutien global – y compris des ressources financières – à une meilleure visibilité et à la mobilisation du soutien international en faveur de leur travail, est essentielle pour accroître la reconnaissance publique de leur rôle, favoriser un environnement propice et renforcer leur légitimité.

Décide de :

Condamner le rétrécissement de l'espace civique en Europe et d'appeler tous les gouvernements européens et les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains à respecter, à protéger et réaliser les droits humains et les libertés fondamentales, à défendre les normes démocratiques et l'état de droit, à reconnaître le rôle essentiel de la société civile qui en est garante, et à s'abstenir d'adopter des lois et des politiques qui restreindraient davantage l'espace civique, conformément à leurs obligations en vertu de la législation internationale et européenne des droits humains ;

Appeler les gouvernements nationaux à :

- **S'abstenir d'adopter ou d'abroger** les lois et les politiques qui restreignent indûment l'espace civique et les droits à la liberté d'association, de réunion pacifique, d'expression et de défense des droits humains ;
- **Cesser immédiatement** le harcèlement administratif et judiciaire des OSC et des défenseur·es des droits humains, y compris par le biais des poursuites-bâillon (SLAPP) ;
- **Garantir un environnement sûr et favorable** aux OSC et aux défenseur·es des droits humains, notamment en les protégeant contre les attaques des acteur·rices étatiques et non étatiques ;
- **Veiller à ce que l'usage de la force dans le maintien de l'ordre** lors de rassemblements réponde aux critères de nécessité, de proportionnalité, de limitation dans le temps et de non-discrimination, et enquêter rapidement, de manière approfondie, efficace et indépendante sur les abus commis par les forces de l'ordre et poursuivre leurs auteur·rices ;
- **Reconnaître publiquement** le rôle essentiel de la société civile et des défenseur·es des droits humains dans la défense des droits humains et condamner fermement les discours hostiles visant à les délégitimer ;
- **Garantir à la société civile un accès sans entrave aux financements publics et privés, y compris aux financements étrangers,** et aux ressources budgétaires destinées à soutenir la société civile ; **donner la priorité** à un soutien financier de base, flexible, sans restriction et à long terme afin de garantir la pérennité du travail des ONG ;
- **Préserver le droit de la société civile à la participation publique**, y compris l'accès à l'information, la participation et la contribution significative aux processus législatifs et décisionnels ;
- **Préserver l'indépendance judiciaire et l'intégrité des institutions démocratiques de contrôle** ;

Appeler les organisations européennes et internationales et les mécanismes de protection des droits humains (Union européenne, Conseil de l'Europe, OSCE, Nations unis) à :

- **Faire de la protection de l'espace civique une priorité politique et financière**, y compris dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 de l'Union européenne, qui doit inclure un financement spécifique et accessible pour les OSC et les défenseur·es des droits humains opérant au sein de l'espace communautaire ;
- **Veiller à ce que la prochaine stratégie de l'Union européene pour la société civile**, attendue en 2025, définisse un cadre politique complet, transparent et responsable, élaboré en coopération avec la société civile et comprenant des mesures concrètes pour protéger, soutenir et impliquer les acteur·rices de la société civile, ainsi que des ressources suffisantes pour sa mise en œuvre ;
- **Condamner toutes les attaques contre les OSC et les défenseur·es des droits humains**, y compris les campagnes de dénigrement et autres efforts visant à les délégitimer, même lorsque ces attaques proviennent de milieux institutionnels, et veiller à la mise en œuvre rigoureuse de la directive anti-SLAPP de l'Union européenne ;

- **Promouvoir des cadres juridiques et politiques** qui garantissent le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques et assurent une participation significative de la société civile à la vie publique ;
- **Renforcer le suivi et le respect** de l'état de droit et des normes relatives aux droits fondamentaux dans le domaine de l'espace civique, notamment par le biais de procédures d'infraction, de mécanismes de conditionnalité et de cadres de suivi intégrant des indicateurs relatifs à l'espace civique ;
- **Renforcer la coordination et la complémentarité** entre les mécanismes de protection nationaux, régionaux et internationaux, afin de renforcer le cadre juridique protégeant l'espace civique et sa mise en œuvre, et encourager l'élaboration de nouvelles normes dans ce domaine ;
- **Surveiller et garantir le respect des arrêts de la Cour européenne des droits humains (CEDH) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)** dans les affaires liées à l'espace civique, et encourager les deux juridictions à appliquer des mesures provisoires pour prévenir tout préjudice irréparable lorsque les acteur·rices de l'espace civique sont en danger imminent ;
- **Mobiliser les mécanismes des Nations unies**, y compris les Procédures spéciales, l'Examen périodique universel (EPU) et les organes créés en vertu d'instruments internationaux, afin d'examiner les restrictions à l'espace civique en Europe, y compris par des visites dans les pays et le suivi des conclusions et recommandations ;
- **Promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices de l'OSCE/BIDDH-Commission de Venise sur la liberté de réunion pacifique et d'association**, et renforcer le rôle du BIDDH dans la surveillance de l'espace civique dans les États participants de l'OSCE.

Appeler les donateur·rices internationaux·ales à :

- **Donner la priorité à la protection de l'espace civique en Europe** en tant que domaine stratégique de financement et garantir un investissement soutenu dans le travail en faveur de l'espace civique, y compris lorsque la répression est subtile ou légaliste ;
- **Fournir un financement de base, sans restriction, flexible et pluriannuel** pour permettre aux OSC de répondre à des menaces en évolution rapide et de soutenir leur résilience et leur croissance stratégique à long terme ;
- **Adapter les mécanismes de financement aux réalités du terrain**, en simplifiant les procédures de demande et de rapport, en particulier pour les petits groupes, les groupes locaux, non structurés ou victimes de discrimination raciale ;
- **Soutenir les mécanismes d'intervention rapide** en augmentant le financement de l'aide d'urgence aux défenseur·es des droits humains en danger et aux réseaux de protection indépendants en Europe ;
- **Soutenir l'action collective et les alliances transfrontalières** et financer la recherche, le plaidoyer et les actions en justice menés conjointement par les réseaux de la société civile ;
- **Investir dans la communication stratégique** afin de modifier le discours public et de redéfinir l'espace civique en tant qu'essentiel à la démocratie et aux droits humains ;
- **Tirer parti du soutien politique** pour amplifier la voix de la société civile, protéger les acteur·rices de l'espace civique, et empêcher que les initiatives soutenues par les donateur·rices ne soient compromises par les gouvernements.

Encourager les organisations membres et partenaires de la FIDH en Europe à :

- **Continuer à surveiller et à signaler** les violations affectant l'espace civique et à soutenir les OSC et les défenseur·es des droits humains en situation de risque, y compris celles et ceux issu·es de communautés marginalisées, par des mesures préventives et de protection ;

- **S'engager dans des actions de plaidoyer, de contentieux stratégiques et de mobilisation publique** pour contrer les restrictions de l'espace civique et promouvoir l'engagement civique ;
- **Renforcer les acteur·rices locaux·ales de la société civile** grâce à la solidarité internationale, à un soutien global – y compris financier –, à une meilleure visibilité et à un engagement public et politique, afin d'accroître la reconnaissance publique de leur rôle, de favoriser un environnement propice et de renforcer leur légitimité ;
- **Renforcer les alliances transnationales et intersectorielles** afin de mieux défendre l'espace civique et les droits fondamentaux face aux menaces croissantes.

Réaffirmer la détermination de la FIDH de se tenir aux côtés de la société civile dans toute l'Europe et à élargir encore son engagement stratégique pour lutter contre les restrictions de l'espace civique et leurs causes structurelles, renforcer la résilience démocratique et garantir que la société civile soit protégée, soutenue et habilitée à jouer son rôle essentiel dans la protection et la promotion des droits humains dans toute la région.